

Créer avec des populations marginalisées

Anne-Céline Genevois

Number 6, Spring 2016

« Clandestino » : créer en marge

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/86874ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Diversité artistique Montréal (DAM)

ISSN

2292-101X (print)

2371-4875 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Genevois, A.-C. (2016). Créer avec des populations marginalisées. *TicArtToc*, (6), 40–43.

Pour quelles raisons la création artistique réalisée avec des populations marginalisées se retrouve marginalisée à son tour ? À travers l'exemple des actions d'art communautaire menées par le collectif Art Entr'Elles, il s'agit de réaffirmer l'utilité de ce type d'actions culturelles en contrant leur manque de reconnaissance dans la société et en interrogeant leur portée. Ces projets amènent à provoquer une rencontre entre deux mondes qui à première vue peuvent s'opposer (légalité vs illégalité) et qui introduisent une réflexion entre art légitime et art illégitime.

Introduction

Quelle place accordons-nous dans notre vie à de nouvelles rencontres ?

Les préjugés se construisent et se renforcent bien souvent par le manque de rencontre avec l'autre et par la peur de la différence, par le cloisonnement de nos milieux, par la difficulté à changer nos habitudes et à sortir de ce que nous connaissons, par l'absence de lieux de rencontre. Nous légitimons la non-rencontre par le manque de temps, par le fait que nous avons toujours d'autres priorités que d'aller à la rencontre de l'autre et de le comprendre.

À première vue, nous pourrions, au regard des politiques culturelles actuelles, dépeindre les projets de création que nous effectuons avec les femmes judiciairisées comme une façon de permettre à cette population dite marginale d'accéder à la culture légitime.

Et si nous changions nos perspectives ?

Ce changement de paradigme pourrait-il représenter tout simplement une façon de créer des espaces de rencontre improbable dans la vie quotidienne ? Ou encore une façon d'établir un dialogue entre deux mondes qui a priori s'opposent : légalité vs illégalité ? Ou peut-être une façon de reconsidérer le statut de l'artiste et l'acte de création dans la société ? Ou encore une façon d'accéder à nos droits et à nos libertés ?

La représentation des femmes judiciairisées amène à une catégorisation sociale qui les enferme dans un carcan identitaire lié à leur passé de contrevenante. À partir de là, il paraît difficile d'entamer une démarche de réinsertion dans une société qui continue de les juger par rapport aux actes du passé. Nous assistons à un phénomène de non-reconnaissance de ces femmes par la vulnérabilisation, la marginalisation, l'exclusion, l'appauvrissement, la

stigmatisation et le stéréotypage entraînant un manque d'estime de soi, un repli identitaire, un manque de dialogue et d'ouverture vers l'extérieur. Nous identifions ici deux problématiques qui empêchent ces femmes d'être partie prenante de leur environnement culturel et social : l'enfermement et le manque de reconnaissance.

La reconnaissance de l'art communautaire comme un vecteur de transformation sociale par un organisme engagé auprès des femmes judiciairisées

Perçue depuis longtemps comme un « inconvéient social » (Berzins et Collette-Carrière, 1979) et comme « trop peu pour compter » (Adelberg et Currie, 1987), la question de la femme incarcérée a été très peu considérée, notamment en raison de sa faible représentation dans le système pénal. Il faudra attendre la montée des études féministes des années 1970 pour que des recherches sur

la criminalité chez les femmes débutent. C'est en réponse à cette inégalité de services offerts aux femmes, en termes de nombre et de qualité, que la Société Elizabeth Fry du Québec (SEFQ) a été créée en 1977. À cette époque, les organismes communautaires œuvrant auprès des femmes judiciairisées étaient quasi inexistantes.

La SEFQ travaille en détention et en communauté maintenant depuis près de 40 ans auprès des

femmes judiciairisées. Elle a mis en place de nombreux services, dont la Maison de transition Thérèse-Casgrain.

Dans le but de changer le regard des citoyens sur les femmes judiciairisées et de créer un dialogue au sein de la communauté, la SEFQ décide d'utiliser l'art comme un outil de communication sociale.

En 2007, elle met en œuvre le projet : AGIR – art des femmes en prison en partenariat avec Engrenage Noir Levier. Les problématiques complexes auxquelles les femmes peuvent être confrontées amènent la question de leur collaboration au sein du processus artistique, excluant l'idée qu'un artiste extérieur à ces réalités intervienne et crée son œuvre individuellement. Ainsi, les partenaires décident de faire appel à l'art communautaire, une méthode de création artistique collective qui s'inscrit dans une volonté de justice sociale et de démocratie culturelle. L'art communautaire rassemble des artistes professionnels et des groupes communautaires, appelés artistes communautaires, au sein d'un processus créatif collaboratif basé sur des rapports égalitaires et aboutissant

**Les préjugés se construisent
et se renforcent bien souvent
par le manque
de rencontre avec l'autre
et par la peur
de la différence**

à la création d'une œuvre, fruit de la réflexion de l'artiste communautaire.

Transformées par l'expérience d'AGIR, plusieurs femmes ont décidé à leur sortie de prison de poursuivre l'exploration artistique et de créer Art Entr'Elles. Elles se revendiquent alors comme un collectif de femmes artistes qui disent NON à la violence, à l'intolérance et à l'exclusion.

La création de ce collectif par la communauté visée montre l'importance de l'impact du projet sur ces femmes. Fondé en collaboration avec les personnes concernées, ce collectif répond à leur besoin d'être reconnues et entendues dans la société. Jusqu'à aujourd'hui, Art Entr'Elles a créé six projets¹. Tous ses projets abordent les problématiques de la marginalité vécues à différents niveaux par ces femmes et interrogent le rapport de la société à l'exclusion. Des œuvres fortes ont été créées et poussent le spectateur à reconsidérer l'humain au-delà des étiquettes.

Depuis maintenant 10 ans, la SEFQ a exploré la pratique de l'art communautaire et a pu observer son impact positif sur la (ré)intégration sociale des femmes. À travers ses expériences, cet organisme communautaire affirme que l'art est un vecteur de transformation sociale. Ces actions permettent notamment aux femmes d'acquérir plus de confiance en elle, de développer des compétences qu'elles ignoraient posséder, d'afficher un sentiment de fierté devant le travail accompli, de libérer leurs émotions et d'apprendre à se découvrir dans un contexte inconnu. Ces projets sont un véritable levier pour leur émancipation.

L'affirmation de l'utilité de ces actions culturelles face à leur manque de reconnaissance

Dans un monde où le secteur de l'éducation doit se développer « à coût nul » selon notre gouvernement, il apparaît encore essentiel de valoriser l'intérêt de ces actions culturelles. Robert Filliou disait que « l'art est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art ».

Oui, parce qu'il devient un prétexte à la rencontre. Des rencontres improbables où la création artistique implique des liens très forts entre des personnes qui, dans la vie de tous les jours, ne se rencontreraient pas. Ainsi, il devient un outil pour lutter contre l'ignorance. Il devient un moyen de prendre le temps de comprendre l'autre dans toute sa différence. Il devient une manière de communiquer. Il devient un acte de protestation contre un système qui préfère enfermer l'individu engendrant l'exclusion et la marginalisation. Alors, ces actions culturelles créent des espaces de rencontre qui éliminent les marges de nos cerveaux, nous permettant d'ouvrir les yeux et de voir autrement.

Ces espaces de rencontre deviennent une façon d'accéder à nos droits culturels

Les droits culturels visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique

et entend être reconnue dans sa dignité » (Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007). Ce sont les droits nécessaires à chacun pour vivre son processus d'identification tout au long de sa vie. C'est le droit au savoir.

Nous pensons souvent que les droits culturels arrivent en dernier lieu, une fois assouvis les besoins vitaux comme le logement, l'alimentation et le travail. En réalité, le culturel représente la circulation des savoirs dans tous les domaines de la vie, tout ce qui donne du sens. (Patrice Meyer-Bish)

Privés de ces droits fondamentaux, les populations et les individus se retrouvent démunis du sens qui les lie aux autres, sans recours émotionnel leur permettant d'exister et de fonctionner dans la société. C'est ce qu'il se produit pour les femmes judiciairisées, qui, en étant coupées du monde extérieur et en continuant d'être jugées, ne parviennent pas à reprendre pied dans la communauté.

Plusieurs participantes de « Décliner votre identité » ont reconnu que le projet a été un vecteur de changement dans leur vie. À la question « qu'est-ce qui a changé pour vous après le projet ? », une des participantes répond : « Tout ! J'ai même changé mon salon. C'était le bordel. Ici j'avais un autre divan, et j'avais beaucoup de meubles. J'ai jeté énormément de choses. J'ai fait deux mois de ménage [rire]. Parce que je trouve que la maison de quelqu'un, c'est la réflexion de l'intérieur de son cerveau et avant j'étais trop mélangée dans ma vie donc je n'avais pas la capacité de nettoyer [...] J'ai encore beaucoup de choses, mais c'est très organisé [...]. Et j'ai changé mes amis, mes habitudes, j'ai un nouvel emploi, j'ai un nouveau rat ».

Nous pouvons de toute évidence constater à travers ce témoignage comment l'engagement au sein d'un projet artistique communautaire peut faire écho avec le quotidien et donc avec l'affirmation de nos droits culturels.

Donc non, la culture n'est pas un luxe. Elle n'est pas cette dépense inutile qu'on s'évertue à nous faire croire. La culture est la dimension intrinsèque à toutes les étapes de notre développement, l'éducation en fait largement partie et il est donc inconcevable de tolérer ce manque de reconnaissance à l'égard de nos actions.

Pourtant ce type de projet peine à se faire une place dans la programmation artistique dite légitime.

Que raconte l'absence de reconnaissance, voire le déni, de l'art communautaire par la sphère artistique ?

Ces projets nous amènent à provoquer une rencontre entre deux mondes qui à première vue peuvent s'opposer : légalité vs illégalité. Ils introduisent également une réflexion entre art légitime et art illégitime.

L'art communautaire amène à reconsidérer le statut de l'artiste professionnel en fixant les règles de la collaboration sur un rapport égalitaire très éloigné du modèle maître-élève et de la médiation culturelle désirant favoriser l'accès aux arts à des populations exclues partant d'une relation d'initié à non-initié.

Pour les actions d'Art Entr'Elles, il est convenu que l'artiste professionnel amène «le contenant» et les artistes communautaires «le contenu». La collaboration implique le fait de reconnaître que nous sommes tous riches d'un savoir, d'une expérience, qui fait ce que nous sommes.

Souvent, les femmes pensent ne pas avoir de talent artistique, considérant l'art comme quelque chose d'inaccessible. Cette croyance est fortement cultivée par la vision élitiste véhiculée par le monde de l'art. Nos actions, elles, préfèrent valoriser le savoir-faire de chacun des protagonistes pour aboutir à la réalisation d'une œuvre prônant un modèle de coopération non hiérarchique.

Mais l'art communautaire est encore souvent perçu comme un art amateur et se retrouve marginalisé par le milieu artistique. La sphère artistique dite légitime lui accorde peu de place dans sa programmation artistique officielle. Pour quelles raisons? Serait-ce parce qu'il rend accessible le statut d'artiste à qui souhaite le prendre? Ou encore parce qu'une œuvre conçue au sein d'un processus de cocréation entre un artiste reconnu et des personnes non reconnues en tant qu'artistes ne correspond pas aux critères de reconnaissance d'une œuvre d'art?

Quand serons-nous prêts à reconnaître la valeur artistique de ces créations partagées?

Et quand serons-nous prêts à reconnaître que la culture est un vecteur de transformation sociale indispensable au développement de l'individu, du territoire et de la communauté? **TOC**

1. 2009: *Cartes postales*, deux mille exemplaires de treize différentes cartes conçues dans le but de faire plaisir gratuitement; 2010: *On vous aime mais pas tant que ça...*, un projet d'art visuel qui utilise des bouteilles de bière pour présenter les rêves et les aspirations de cinq personnes itinérantes; 2011: *Donner une deuxième chance*: un projet d'art visuel qui redonne vie à des matériaux recyclés illustrant la métaphore de la deuxième chance que les femmes demandent à la société; 2012: *Face à Face*: un projet qui explore sous différents médiums artistiques les problématiques de la pauvreté, de la criminalisation et de la famille; 2014: *Décliner votre identité volet 1*: un projet audio photographique qui explore la thématique de l'identité sous la forme de l'autportrait; 2015: *Décliner votre identité volet 2*: «Double peine», un court-métrage documentaire qui confronte la perception des citoyens face à la judiciarisation et celle des femmes vis-à-vis d'elles-mêmes.

Après avoir obtenu une maîtrise en anthropologie sur la valorisation de la diversité culturelle par l'action artistique en France, **Anne-Céline Genevois** a assuré la direction de la Caravane des dix mots, un projet artistique participatif autour de la langue française. Très intéressée par l'action culturelle, elle conçoit des concepts artistiques collaboratifs auprès des milieux communautaires, carcéraux et éducatifs. Aujourd'hui installée à Montréal, elle poursuit ce travail en créant l'organisme de coopération artistique Projet Ose. Également réalisatrice, ses films explorent les normes sociales, l'identité linguistique, la place des minorités et le rapport à l'intime.

